

Syngenta France SAS

1 avenue des Près
CS 10537
78286 Guyancourt cedex
Tel: +33 1 39 42 20 00
Fax: +33 1 39 42 21 88

www.syngenta.fr

Contact médias:

Glaïeul Mamaghani
Responsable communication externe
+33 1 39 42 20 96
+33 6 43 45 79 08

**communiqué de presse**

Guyancourt, le 9 février 2017

En 2016, comme en 2015, CHEROKEE® est la solution la plus utilisée du marché avec un haut niveau de satisfaction

CHEROKEE / MENARA ULTRA est la 1ère spécialité du marché avec plus de 2 000 000 d'hectares protégés, continuant à enregistrer une progression constante et forte, de l'ordre de 38 % en cumul sur les 2 dernières années (source ADquation 2016).

La réalisation d'une étude quantitative auprès de 175 producteurs de blé (source Kynetec 2016) répartis sur les grandes zones céréalières révèle que par ailleurs :

- Plus de $\frac{3}{4}$ des agriculteurs ayant utilisé CHEROKEE lors de la campagne 2015/2016 sont satisfaits ou très satisfaits de CHEROKEE. Les "très satisfaits" sont plus nombreux dans le Nord que dans les autres régions, ce qui est cohérent avec le plus grand nombre d'agriculteurs prêts à recommander cette marque dans cette région par rapport aux autres.
- Les $\frac{3}{4}$ des agriculteurs ayant déjà utilisé CHEROKEE sont prêts à réutiliser ce fongicide, ce ratio est supérieur voire bien supérieur à celui obtenu pour les marques SDHI ciblées dans cette étude.
- Plusieurs critères contributeurs de ce haut niveau de satisfaction ont été identifiés : gestion des résistances, facilité d'emploi (prêt à l'emploi), efficacité sur septoriose.
- Près de 90 % des producteurs de blé connaissent CHEROKEE, 20 % sont capables de citer cette marque spontanément. CHEROKEE est la marque avec laquelle ils sont les plus familiers, devant plusieurs produits à base de strobilurines, triazoles et SDHI les plus connus actuellement.

Syngenta est une entreprise leader dans le secteur de l'agriculture qui aide à améliorer la sécurité alimentaire dans le monde en permettant à des millions d'agriculteurs de faire un meilleur usage des ressources naturelles disponibles. Par nos capacités scientifiques de premier plan et nos solutions novatrices pour les cultures, nos 28 000 collaborateurs œuvrent dans plus de 90 pays pour transformer la manière de cultiver les plantes. Nous nous engageons à prévenir la dégradation des sols, améliorer la biodiversité et revitaliser les communautés rurales. Pour en savoir plus, consultez www.syngenta.com et www.goodgrowthplan.com. Suivez-nous sur Twitter® à l'adresse www.twitter.com/Syngenta

Mentions société

Syngenta France SAS - 12, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France. SAS au capital de 111 447 427 Euros.
RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832
N° d'agrément MP02249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

Mentions légales

CHEROKEE® - AMM N° 2110177 - Composition : 375 g/l chlorothalonil * + 50 g/l cyproconazole * + 62.5 g/l propiconazole * - Attention - H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H332 - Nocif par inhalation. H335 - Peut irriter les voies respiratoires. H351 - Susceptible de provoquer le cancer. H361d - Susceptible de nuire au fœtus. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P102 Tenir hors de portée des enfants. P201 Se procurer les instructions avant utilisation. P261 Éviter de respirer les embruns de pulvérisation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage pendant toutes les phases d'utilisation de la préparation. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one SP1 Ne pas pulvériser l'eau avec le produit ou son emballage. SPe1 Dans le cas d'applications multiples, ne pas appliquer à une dose annuelle totale supérieure à 1250 g/ha, sans dépasser 500 g/ha pour une application aux stades BBCH 31-39 et 750 g/ha pour une application à partir du stade BBCH 39. Spe1 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer la préparation CHEROKEE ou toute autre préparation contenant du chlorothalonil à une dose annuelle supérieure à 750 g/ha dans le cas d'une application unique. Spe3 Pour protéger les arthropodes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

® Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.

Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées* : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr (*nouveau catalogue des usages).



**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

Avertissement concernant les déclarations prospectives :

Ce document contient des déclarations prospectives reconnaissables par l'emploi de verbes au futur et au conditionnel, ou de termes et expressions impliquant une projection dans le futur. De telles déclarations impliquent des risques et incertitudes susceptibles de déboucher sur des résultats sensiblement différents de ceux annoncés. Pour de plus amples informations sur ces risques et incertitudes ainsi que sur d'autres facteurs de risque, nous vous invitons à consulter le dossier soumis par Syngenta à la Commission des titres et des changes des États-Unis (Securities and Exchange Commission) et accessible au public. Syngenta n'a aucune obligation de mettre à jour ses déclarations prospectives de manière à refléter les résultats réels, les changements de prévisions ou d'autres facteurs. Ce document ne constitue pas une offre de vente ou d'émission, ni une invitation à vendre ou à émettre, ni un élément d'une telle offre ou invitation, ni non plus une sollicitation d'offres d'acquisition ou de souscriptions d'actions ordinaires de Syngenta AG ou Syngenta ADS, pas plus qu'il ne doit servir de fondement ou être considéré comme probant dans le cadre de quelconques contrats à cet effet.

